

222C1663  
FR0000060402-FS0509

30 juin 2022

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

**ALBIOMA**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 juin 2022, Norges Bank<sup>1</sup> (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi en hausse, le 23 juin 2022, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ALBIOMA et détenir 1 626 207 actions ALBIOMA<sup>2</sup> représentant autant de droits de vote, soit 5,02% du capital et des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre d'actions ALBIOMA détenues à titre de collatéral.

---

<sup>1</sup> La Banque Centrale de Norvège.

<sup>2</sup> Dont (i) 321 222 actions ALBIOMA détenues à titre de collatéral et (ii) 648 139 actions ALBIOMA détenues à titre de « *loyalty shares* ».

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 32 370 737 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.